Épinal, le 21 janvier 2009

L'Inspectrice d'Académie
Directrice des services départementaux de l'éducation nationale

à

Secrétariat Général

PG/MPC/ 031 2009
Affaire suivie par
Pascal MOUGIN

Téléphone
03.29.34.30.41

Fax
ia-ien-gen88@ac-nancy-metz.fr
11-13 Rue Antoine Drouin
B.P. 370
88026 ÉPINAL Cedex

03.29.82.60.00
Fax
03.29.82.60.73

Madame, Monsieur,

La loi du 20 août 2008 a institué un droit d'accueil pour les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des enseignants et a confié aux maires l'organisation de ce service rendu aux familles.

Ces élus ont fait part de leurs difficultés à constituer des listes de personnes susceptibles de participer à ce service. Il vous appartient de solliciter dans le cadre de l'aide qui doit être apportée aux communes, les associations ou les personnes qui peuvent naturellement apporter leur contribution.

En tant que personnel retraité de l'Éducation Nationale, vous pouvez contribuer à ce service. Il vous appartient d'en faire part à votre mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur , l'expression de mes salutations distinguées.

Danièle CADINOT